



Compte-rendu de la réunion de la **Commission administration, planification et développement** tenue le 27 mai 2022 à 8 h 30.

Sont présents : Jean-François Pinard, conseiller délégué  
Liza Poulin, mairesse

Sont également présents : Normand Dupont, directeur général adjoint  
Michel Lacasse, directeur général  
Annie Lévesque, directrice du Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire  
Véronique Villeneuve, chef de division planification et réglementation au Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire  
Éric Lépine, responsable de l'environnement au Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire.

Absent : Stéphane Bertrand, conseiller délégué

---

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Les participants déclarent la rencontre ouverte.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est adopté tel que présenté.

**3. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 18 MAI 2022**

Le compte-rendu est adopté tel que présenté.

**4. NOUVEAUX DOSSIERS ET PRÉSENTATIONS**

**4.1. Demande d'amendement réglementaire - Spas et pergolas:**

Une nouvelle demande a été reçue pour l'installation un pavillon de jardin. Toutes ces demandes seront considérées dans le projet d'amendements encadrant le « outdoorng ».

**4.2. Demande d'amendement réglementaire – C-352, H-317:**

Demande pour l'implantation d'une garderie. Selon l'étude Demarcon, ce type d'entreprise s'intègre bien au secteur. Deux propositions d'implantation sont présentées. Les membres de la Commission souhaite une consultation des citoyens à proximité pour le changement de zonage.

**4.3. Demande de modification au tableau des spécifications – H-146 :**

Demande de modification pour accueillir un quadruplex. Les autres immeubles de la rue sont des triplex. Il est recommandé de ne pas autoriser le quadruplex.

Les membres de la Commission sont en accord avec la proposition.

**4.4. Demande de démolition :**

Demande d'intention pour la démolition du bâtiment principal, afin d'y construire un bâtiment de 2 étages. La propriété construite en 1941 est incluse dans l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC Thérèse-De Blainville. L'ensemble des maisons de cette rue constitue une valeur patrimoniale forte. Il est recommandé de ne pas autoriser la démolition complète ou partielle du bâtiment. Les membres de la Commission sont en accord avec la recommandation.

**4.5. Forêt du Grand Coteau**

Projet de mise en valeur de la forêt du Grand Coteau impliquant les villes de Blainville, Lorraine et Rosemère. Chaque ville s'occupe de la mise en valeur de son territoire. Une coordination de l'interconnectivité entre les sentiers sera mise de l'avant entre les villes ainsi qu'une harmonisation de la signature graphique (logo).

**4.6. Protection des milieux naturels**


Rappel des mesures actuelles de protection et portrait des milieux naturels à Blainville.

**5. PROCHAINE RENCONTRE DE LA COMMISSION**

Le 7 juin 2022 à 8 h 30

Le conseiller délégué,

Le conseiller délégué.

Absent	
--------	--

Stéphane Bertrand

Jean-François Pinard